

<p style="text-align: center;"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 12 juillet 2022</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 23 Suppléants : 2 Absents : 9 Pouvoir : 5 Votants : 30 Pour : 30 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 92/2022</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt-deux, le 12 juillet</b> à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège social, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 06 juillet 2022</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Florence POZZO, Carole ETTORI. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Didier CLERC, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Gérard LAMBERT, François SÈVE.</p> <p><b>Suppléants :</b> Jean-Louis MAGNIN représenté par Alain ROLLIER, Alain LAMBERT représenté par Dominique REY.</p> <p><b>Pouvoir :</b> Sandrine TASSET à Patrick CHAPEL, Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET à Carole ETTORI, Carine DUVERNOIS à Gérard LAMBERT, Gilles CALLET à André BOUCHET.</p> <p><b>Absents :</b> Bernard THIBOUD, Laetitia COCATRIX, Jean-Paul FORESTIER, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Pascal COULLOUX, Michel BOTTERI, Corinne GUISEPPIN, Gilles PILLOUX, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Monsieur David BANANT est désigné secrétaire de séance.</p>

Envoyé en préfecture le 29/07/2022  
Reçu en préfecture le 29/07/2022  
Affiché le   
ID : 074-200070852-20220712-CC\_92\_2022-DE

**OBJET : TOURISME – Demande de subvention dans le cadre du Plan Moyenne Montagne de L'Ain – restructuration du départ des pistes, création d'un escalier métallique et signalétique interdisant le stationnement sur la zone d'alpage**

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020 et notamment ses articles 4-1-4 et 6-3-2,

Vu la délibération, N°CC48/2022 du 12 avril 2022 portant convention d'objectif entre la CC Usse et Rhône et l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Haut-Rhône Tourisme

Considérant que la CC Usse et Rhône est compétente pour la promotion du tourisme et pour le développement, la gestion et l'entretien du site nordique de Sur-Lyand, dans la commune de Corbonod.

Considérant que la CC Usse et Rhône entretient une station de ski nordique proposant des activités annexes comme des pistes de fond, raquettes, de luge, dispose d'une auberge confiée à un gérant privé sur place, ainsi que d'une salle hors-sac et d'un refuge.

Considérant que la gestion du site est déléguée à Haut-Rhône Tourisme, par convention d'objectif validée par délibération du 12 avril 2022

**Le vice-président expose** que depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes du Pays de Seyssel, puis la Communautés de Communes Usse et Rhône, soutenue en cela par Haut-Rhône Tourisme (Office de Tourisme communautaire) ont œuvré à la requalification du domaine nordique de Sur-Lyand/Grand-Colombier et à la professionnalisation de leurs personnels. Ces nombreux efforts ont

porté leur fruit et la fréquentation de ce site nordique est de plus en plus importante. La crise sanitaire que nous venons de traverser à renforcer encore plus l'attractivité de ce domaine nordique, les adeptes des sports d'hiver étant de plus en plus sensible aux activités douces respectueuses de l'environnement

Aujourd'hui, il convient d'adapter l'accueil du domaine nordique à cette augmentation de la fréquentation, tant au niveau du public scolaire que des familles. **Pour cela il est nécessaire d'améliorer la qualité des pistes de ski de fond et la sécurité en retravaillant le départ des pistes et en re-profilant la piste verte (Les Sapins) et de la Piste bleue (Combe Giret).**

**La création d'un nouvel escalier métallique** est aussi envisagée dans les prochaines années afin de faciliter l'accès depuis le parking, à l'auberge nordique, à la salle hors-sac et à l'espace location.

Les élus des Usse et Rhône, sont aussi conscient que le changement climatique en cours, nécessite une diversification des activités proposées sur le site de Sur-Lyand. Cette diversification a déjà été engagée (création d'itinéraire de randonnée pédestre et VTT, création d'un itinéraire d'interprétation et de parcours d'orientation).

Néanmoins, toute action visant à renforcer les activités en période estivale doivent être réfléchit de manière concertée avec les alpagistes afin d'éviter les conflits d'usage. **Dans ce cadre, il est notamment envisagé de renforcer la signalétique routière afin d'encourager les visiteurs et randonneurs à stationner sur le parking du domaine nordique et non pas au cœur de la zone pastorale.** Ce renforcement de la signalétique complètera l'interdiction de stationnement déjà effective sur l'alpage de Sur-Lyand, et devra éventuellement être accompagné d'actions plus répressives.

A noter aussi que d'autres projets d'amélioration de l'accueil et de diversification sont envisagés sur le site. Ces projets ont été déposés dans le cadre de l'appel à projet « Avenir Montagne Investissement » (AMI) et ont reçu un avis favorable de la part du commissariat de massif. Ces projets concernent « la restructuration de l'espace location », « la requalification du refuge de la grange de la Tour » et « la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité en vue de la création d'hébergements atypiques ».

Ces projets pourront faire l'objet de demandes de subventions spécifiques auprès du département de l'Ain dans le cadre du Plan Moyenne Montagne.

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** le Président à solliciter le Département de l'Ain dans le cadre du Plan Moyenne Montagne, pour les 3 projets suivant :

- Restructuration du départ des pistes et reprofilage de la piste verte (Les Sapins) et de la piste bleue (Combe Giret) afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers,
- Création d'un escalier métallique permettant de relier le parking à l'auberge nordique, à la salle hors-sac et l'espace location,
- Mise en place d'une signalétique spécifique (totems) afin de renforcer la signalétique routière mise en place par le département et interdisant le stationnement sur la zone pastorale.

**AUTORISE** le Président à solliciter tout autres financeurs (État, Région, Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, ...) permettant de mener à bien les projets présentés ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Le secrétaire de séance,**

**David BANANT**



**Le Président,**

**Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*